

CAP

MÉTIER DU PRESSING

CONSEILLER EN ENTRETIEN TEXTILE

ACCUEILLIR - CONSEILLER - NETTOYER - REPASSER



L'EMPLOYÉ DE PRESSING accueille et conseille la clientèle. Il est amené à réaliser les opérations suivantes : tri, préparation des articles en vue du nettoyage, identification des tissus et des taches, traitements de détachage, nettoyage à sec, repassage mécanique ou manuel, réception, contrôle et livraison.

Visitez le site www.defroissezvotreavenir.fr

DIPLÔME PRÉPARÉ
CAP Métier du Pressing

DURÉE DE LA FORMATION
835 heures de formation
sur 24 mois
en contrat d'apprentissage

CONTACT IFIR
Isabelle HENRY
04 78 77 04 55
ihenry@ifir.fr

L'OUVERTURE DES PROMOTIONS SE FAIT SOUS RÉSERVE DU NOMBRE DE POSTES À POURVOIR EN ENTREPRISE.

PARTENAIRES



ÉVOLUTION ÉVOLUTION

Il peut évoluer et prendre des responsabilités croissantes au niveau de l'assistance au responsable du pressing et devenir responsable de pressing.

CRITÈRES DE RECRUTEMENT

- Niveau 3^{ème} souhaité
- Âge : 16 à 25 ans
- Habilité manuelle
- Modalités de sélection : tests et/ou entretien

Votre inscription au CFA est effective lorsque vous êtes recruté par une entreprise.
(Nous vous présentons à des entreprises)

RYTHME D'ALTERNANCE

En moyenne 3 semaines en entreprise, 1 ou 2 semaine(s) en formation

LIEU DE FORMATION

CTTN IREN - Ecully (69)

CONTENU DE LA FORMATION *

Enseignement Professionnel

- Technologie des fibres textiles
- Connaissance des tissus
- Technologie des produits de détachage
- Technologie du matériel de pressing : machines de nettoyage à sec, poste de détachage, matériel de finition
- Formation pratique : détachage, préparation des articles réceptionnés, choix des cycles en machine, repassage, réception, livraison...

Enseignement Général

- Expression française, histoire-géographie,
- Mathématiques, sciences physiques
- Vie sociale et professionnelle, législation du travail

* examen ponctuel en fin de formation

COÛT DE LA FORMATION

La formation est gratuite pour l'apprenti. Le financement est assuré par la Taxe d'apprentissage des entreprises et par des subventions du Conseil régional.